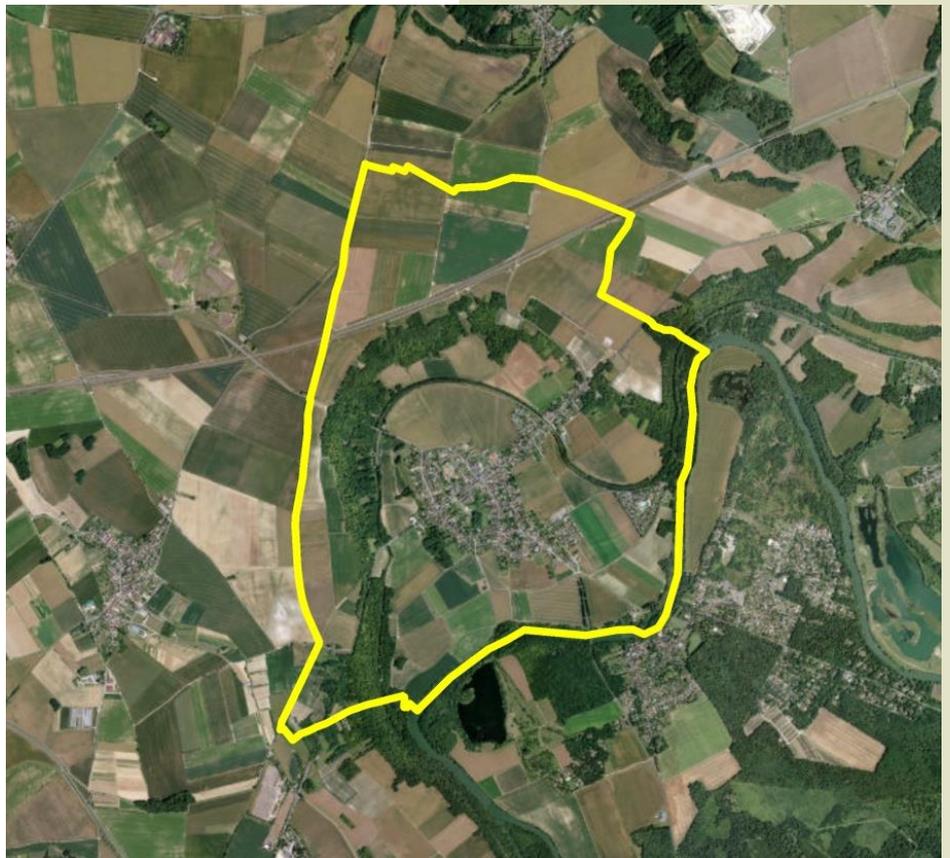


Mairie de VARREDES
53 bis rue Victor Clairét
77 910 VARREDES

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE VARREDES

7.2 BILAN DE CONCERTATION



40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varredes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

*Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
du Conseil Municipal en
date du : 06/12/2022*

Le Maire

Bilan de la concertation

Plan Local d'urbanisme

La Commune de Varreddes a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme par délibération en date du 30 mai 2017.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus de révision du PLU. La procédure de révision arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 30 mai 2017.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- Publications d'articles dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune des principales informations se rapportant à la modification du PLU et à son état d'avancement
- Exposition en mairie sous forme de panneaux durant toute la durée de la modification du PLU de documents graphiques ou écrits présentant les points essentiels du projet
- Mise à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que le conseil municipal arrête le projet de révision du PLU
- Mise à disposition en mairie d'un registre permettant à chacun de communiquer ses remarques
- Permanences d'élus
- Organisation de réunions publiques avec la population lors des grandes étapes de la révision.

Le déroulement de la concertation

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2017 de procéder à la révision d'un plan local d'urbanisme, la commune a fait porter à la connaissance des administrés, des personnes publiques associées de Seine-et-Marne et du grand public sa décision.

La délibération a été affichée sur le panneau d'informations destinées aux administrés de la commune. La délibération a été notifiée en envoi recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet, à la DDT, à la DTARS, à la DRIEE, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur le Président de la Chambre des métiers, Monsieur le Président du STIF, Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, aux Maires des communes limitrophes.

Pendant toute la procédure de révision du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 30 mai 2017.

PUBLICATIONS D'ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE, DANS LE BULLETIN MUNICIPAL, SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DES PRINCIPALES INFORMATIONS SE RAPPORTANT A LA MODIFICATION DU PLU ET A SON ETAT D'AVANCEMENT

Tout au long du processus d'élaboration du plan local d'urbanisme, la commune a informé les administrés de l'avancement de la réflexion autour de celui-ci grâce à l'affichage en mairie ainsi que le bulletin municipal et sur le site internet de la mairie et dans la presse locale.

EXPOSITION EN MAIRIE SOUS FORME DE PANNEAUX DURANT TOUTE LA DUREE DE LA MODIFICATION DU PLU DE DOCUMENTS GRAPHIQUES OU ECRITS PRESENTANT LES POINTS ESSENTIELS DU PROJET

La commune a exposée l'avancement de son PLU au sein de la mairie. L'ensemble des pièces étaient consultables en mairie. Cette exposition a duré la totalité de la phase d'étude du PLU.

MISE A DISPOSITION EN MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE HABITUELS DES ELEMENTS D'ETUDE TOUT AU LONG DE LA REFLEXION ENGAGEE JUSQU'A CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROJET DE REVISION DU PLU

La commune a maintenu les administrés informés grâce aux panneaux d'informations et au registre du P.L.U. en mairie.

Sur le panneau d'informations destinées aux administrés, les informations ont été affichées au fur et à mesure de leur publication. Le public peut y retrouver plusieurs documents :

- La délibération du 30 mai 2017 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme.
- Le débat autour du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Les projets de règlement, de zonage du PLU

Ces documents ont également été insérés dans le cahier du PLU, registre des observations qui est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE SERVANT A RECUEILLIR LES REMARQUES DE LA POPULATION

Un registre d'observation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie à compter du 17 mai 2017.

Le registre comprenait la délibération du 17 mai 2017. Par la suite, y ont été ajoutés le débat, en Conseil Municipal du 28 mai 2019 sur les orientations du PADD ainsi que le PADD lui-même, l'OAP, le projet de règlement et le projet de zonage.

5 observations ont été consignées dans le registre.

PERMANENCES D'ELUS

La commune s'est engagée lors de la délibération de révision de son PLU d'accompagner ses administrés en leur permettant l'échange avec les élus. Chaque administré a pu prendre rendez-vous avec l'adjoint à l'urbanisme de Varredes.

Durant toute la phase d'étude du PLU, la commune a rencontrée quelques personnes afin d'échanger sur le PLU et les projets d'urbanismes envisagés.

ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES AVEC LA POPULATION LORS DES GRANDES ETAPES DE LA REVISION.

La commune a fait face à l'épidémie de Covid-19 durant la phase de révision de son PLU. Afin que tout le monde puisse prendre connaissance du dossier, la commune a mis en place une réunion publique sur internet, cette démarche a été validée par la DDT 77. La présentation du PLU était téléchargeable et chacun pouvait faire des remarques par mail ou après rendez-vous avec le service urbanisme. Afin que tout le monde puisse prendre connaissance de cette présentation, la commune a mise en place un affichage dans son bulletin municipal.

Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place.

<p>PUBLICATIONS D'ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE, DANS LE BULLETIN MUNICIPAL, SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DES PRINCIPALES INFORMATIONS SE RAPPORTANT A LA MODIFICATION DU PLU ET A SON ETAT D'AVANCEMENT</p>	<p>Bilan moyen : La commune n'a pas eu de retours particuliers en lien avec ces publications.</p>
<p>EXPOSITION EN MAIRIE SOUS FORME DE PANNEAUX DURANT TOUTE LA DUREE DE LA MODIFICATION DU PLU DE DOCUMENTS GRAPHIQUES OU ECRITS PRESENTANT LES POINTS ESSENTIELS DU PROJET</p>	<p>Bilan moyen : Quelques habitants ont pris connaissance des panneaux d'exposition</p>
<p>MISE A DISPOSITION EN MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE HABITUELS DES ELEMENTS D'ETUDE TOUT AU LONG DE LA REFLEXION ENGAGEE JUSQU'A CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROJET DE REVISION DU PLU</p>	<p>Bilan moyen : 5 observations recensées sur le registre.</p>
<p>MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE SERVANT A RECUEILLIR LES REMARQUES DE LA POPULATION</p>	
<p>PERMANENCES D'ELUS</p>	<p>Bilan positif : De nombreux habitants se sont déplacés en mairie afin d'échanger avec le service urbanisme. Un échange constructif a eu lieu lors de ces réunions.</p>
<p>ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES AVEC LA POPULATION LORS DES GRANDES ETAPES DE LA REVISION.</p>	<p>Bilan moyen : La présentation a été peu téléchargée, et aucun mail ou retour n'a été reçu en mairie.</p>